

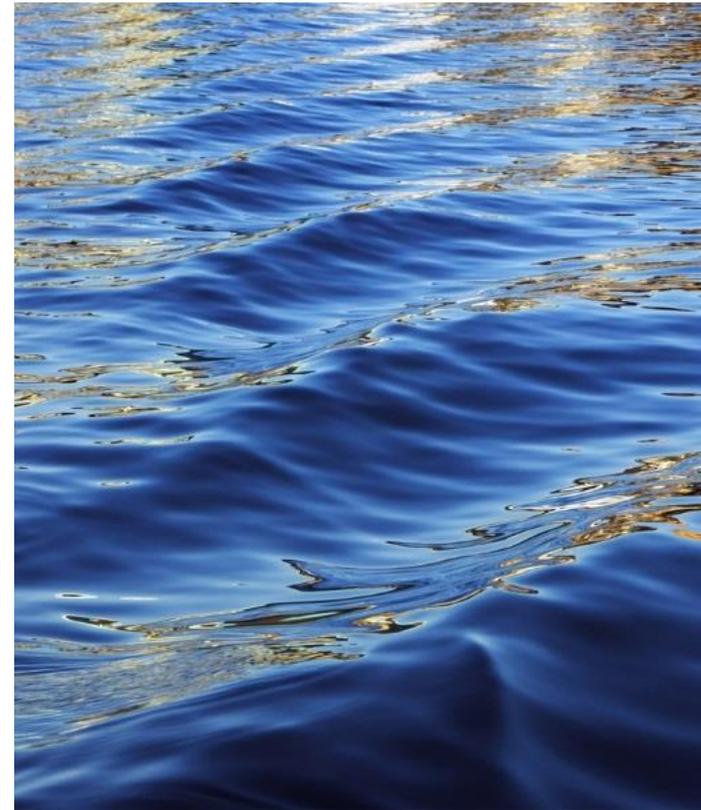


Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



# Rapport Environnement

MOIS DE DÉCEMBRE 2023

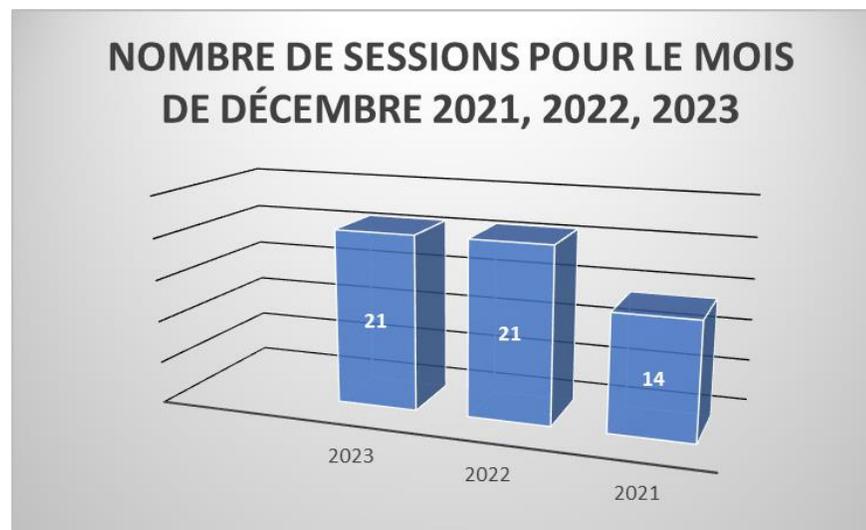
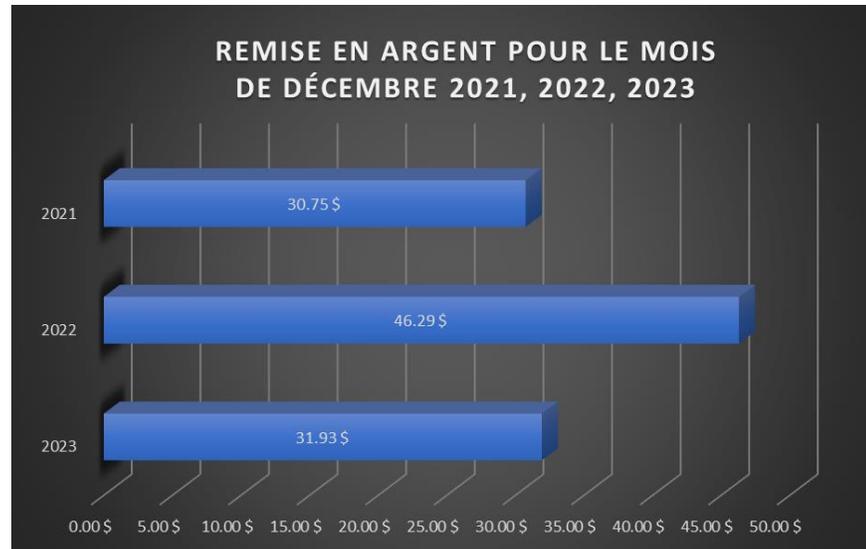


# Nombre de permis émis Décembre 2023



- 5 permis d'abattage d'arbres;
- 2 permis d'installations sanitaires;
- 3 permis de puits;

# Borne électrique de l'hôtel de Ville



- Borne électrique 240 V sur le site de l'hôtel de ville;
- 21 sessions de recharge au cours du mois de décembre 2023;
- Pour une remise de 31,93 \$;
- Pour la même période en 2022, nous avons eu 21 sessions de recharge;
- Pour l'année 2023, il y a eu 272 sessions pour une somme remise de 430,34 \$.

# Suivi de rencontres du CCE pour décembre 2023

## Rencontre du 1<sup>er</sup> décembre 2023

### Les points de discussions de l'ordre du jour

- Financement de projets à caractère environnemental : Le CCE étudiera, montera et proposera au conseil des projets environnementaux. Le conseil statuera sur le financement. Possibilité d'un fonds de \$200 000.
- Dossier prioritaire du CCE pour l'année 2024 :
  - Suivi des inspections des bandes riveraines : poursuivre les inspections des bandes riveraines.
  - Mise à niveau des installations septiques : commencer la vérification au printemps 2024 par des inspections.
  - Caractérisation des vulnérabilités du territoire de SMDLM : faire appel à l'Institut des territoires.

## Réunion de travail du 15 décembre 2023

### **SUJET : Installations septiques**

- Nombre important d'installations septiques datant d'avant 1981 (adoption du règlement du Gouvernement du Québec) = 494 installations.
- La majorité des villes consultées a offert des options aux citoyens : séances d'information, délais pour la mise aux normes, aide financière (prêt) et remboursement sur le compte de taxes, etc.

# Écocentre

- Nous avons passé à l'horaire d'hiver. Depuis le mois de novembre, l'écocentre est ouvert 3 jours par semaine.
- Il est à noter que le calendrier 2024 a légèrement été modifié. Ainsi, depuis le 8 janvier 2024, les journées d'ouverture sont maintenant les mercredis, vendredis et samedis, et ce, pour la période hivernale.
- **ARPE (Serpuariens) : pour l'année 2023, la compensation monétaire est de 1 477,10\$.**
- **Recyclage du métal : pour l'année 2023, la compensation monétaire est de 8 254,31 \$.**



# Rétrospective de l'année 2023 en quelques chiffres

- 
- 178 permis d'abattage d'arbres;
  - 87 permis d'installation sanitaire;
  - 71 permis de prélèvement d'eau;
  - 10 permis d'installation de quai;
  - 26 permis de déblai ou remblai;
  - 2 permis de renaturation de la bande riveraine.